

ARBITRAGE

CLASSEMENT

Marc LOUVEL & Nathalie TRANQUART

Bilan de la saison sportive 2022

ARBITRAGE

Les formations

✓ Les formations A2 – JAE2 – JAT2

Les formations ont pu se reprendre normalement cette saison (en visio-conférence et/ou en présentiel).

A2 : 3 candidats reçus à l'examen ;

JAE2 : 2 candidats reçus à l'examen ;

JAT2 : 12 candidats reçus à l'examen.

Merci à toute l'équipe de formateurs et arbitres ayant contribué à la bonne réalisation de ces formations.

✓ La préparation aux stages nationaux

3 officiels normands ont suivi des stages nationaux, sans réussite : 1 au stage JAP3, 1 au stage JAT3 et 1 au stage FJAE3.

✓ Recyclage des JAT2

La commission a mis en place un premier recyclage en Seine-Maritime. Les recyclages seront généralisés dans la Ligue lors de la saison 2023.

Les compétitions

Les différentes compétitions ont pu reprendre cette saison. Les arbitres et juges-arbitres ont été sollicités sur les différents championnats individuels et par équipes de la Ligue, les championnats de France 12 ans et 13/14 ans, et par équipes +35 ans.

Les arbitres normands ont pu officier sur les épreuves du Neubourg, d'Equedreville, du Challenger de Cherbourg, et sur le tournoi de Roland Garros (8 arbitres et 1 membre du staff).



Déploiement MOJA (Mon Outil Juge-Arbitre) en remplacement de l'AEI

Les référents pour la Ligue sont :

Calvados : Nathalie TRANQUART

Eure : Paul MOTYL

Manche : Christine CHEVEREAU

Orne : Geoffroy PREEL

Seine-Maritime : Stéphane FREMONT

Remerciements

- ✓ à l'ensemble des officiels, arbitres et juges-arbitres, qui contribuent à la bonne tenue des compétitions en Normandie ;
- ✓ aux membres de la Commission ;
- ✓ aux formateurs d'arbitres et de juge-arbitres ;
- ✓ à Corinne Guilbert, salariée de la Ligue, qui accompagne la Commission tout au long de l'année, avec sa disponibilité et sa gentillesse.



CLASSEMENT

Au cours de la saison 2022, la commission Classement de la Ligue de Normandie a procédé à l'instruction et à la validation de demandes de reclassement de joueurs, de blocage pour raison de maternité et de blocage pour études à l'étranger.

Le statut ND

Le statut ND (non déterminé) est affecté à un joueur qui n'a disputé **aucun match de simple au cours des 5 années sportives précédentes, et ayant déjà été classé au minimum 30/2.**

Le joueur concerné par un statut ND est informé par mail lors de la validation de sa licence.

S'il souhaite reprendre la compétition, **il doit faire une demande de reclassement auprès, du Délégué Classement de son Comité**, avant toute inscription (tournoi, championnat individuel, ou par équipes, matches libres).

Descente amortie

La descente « amortie » concerne tout joueur (licencié ou non à la FFT), quel que soit son classement qui n'a disputé aucun match de simple sur plusieurs années sportives (voir ci-dessous).

Voici les conséquences concernant le palmarès des joueurs :

1ère année sportive sans match de simple
=> descente d'un échelon en début de 2ème année.

2ème année sportive sans match de simple
=> descente d'un second échelon en début de 3ème année.

3ème année sportive sans match de simple
=> maintien de l'échelon en début de 4ème année.

4ème année sportive sans match de simple
=> maintien de l'échelon en début de 5ème année.

5ème année sportive sans match de simple
=> « ND » en début de 6ème année et descente d'un échelon.

Infos saison 2023

Le nouveau classement est mis en place le 4 octobre 2022. Il s'agit d'un système de calcul désormais identique chaque mois. La **montée**, le **maintien** et la **descente** sont possibles à chaque calcul, tout au long de l'année. Cette réforme du classement intègre notamment les évolutions suivantes :

- Sortie du classement **le premier mardi de chaque mois**
- Calcul du classement basé sur le **palmarès des 12 derniers mois** de compétition
- Prise en compte du **classement des adversaires au jour du match** (sauf pour les matchs disputés lors de la saison 2022, c'est le classement final du 12 septembre 2022 qu'il faut prendre en compte)

Dates des prochains classements :

- mardi 6 décembre 2022
- mardi 3 janvier 2023
- mardi 7 février 2023...

En conclusion

Le classement, est un système dont l'objectif est d'organiser les compétitions du mieux possible. Ce système, doit être juste envers tous les licenciés, en définissant un classement le plus en accord avec le niveau de jeu du joueur → pour le joueur → pour ses futurs adversaires → pour la compétition → pour le tennis.

Remerciements

- ✓ aux membres de la Commission ;
- ✓ à Sylvie Durin, salariée de la Ligue, qui accompagne la Commission tout au long de l'année avec sérieux et efficacité.

